

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UNE MAISON
sise sur la Commune de **ARENTHON** (Haute-Savoie), 267 Route de Chevilly

MISE A PRIX : 100.000 € (CENT MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 08 OCTOBRE 2026 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Société dénommée **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège est PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS : Sur la Commune de **ARENTHON** (74800 - Haute-Savoie), 267 Route de Chevilly, Lieudit Chevilly, *une maison à usage d'habitation d'une surface habitable totale de 100,11 m² comprenant savoir :*

- au sous-sol : une buanderie et un garage,
- au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour, une salle d'eau, une cuisine, une chambre et un WC,
- au premier étage : un dégagement, deux chambres et une salle de bains – WC.

Figurant au cadastre : **section A n°2096** (04a 98ca), **n°1496** (04a 70ca), **n°1510** (03a 75ca), **n°1511** (01a 42ca) **et n°1583** (60ca).

Tel et ainsi que le bien existe, s'étend, se poursuit et comporte actuellement avec toutes ses aisances, dépendances, immeubles par destination, sans aucune exception.

OCCUPATION : aux termes du P.V. de description dressé le 27 janvier 2026, il est indiqué que le bien est occupé par le propriétaire.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SELAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, le 27 janvier 2026 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 23 avril 2026 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°26/00743, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SELAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 de 14 heures à 15 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de **la SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07) et sur www.briffod-avocats.fr,
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 19 août 2026.

SCP BRIFFOD PUTHOD CHAPPAZ